

CHUZELLES

INFORMATIONS

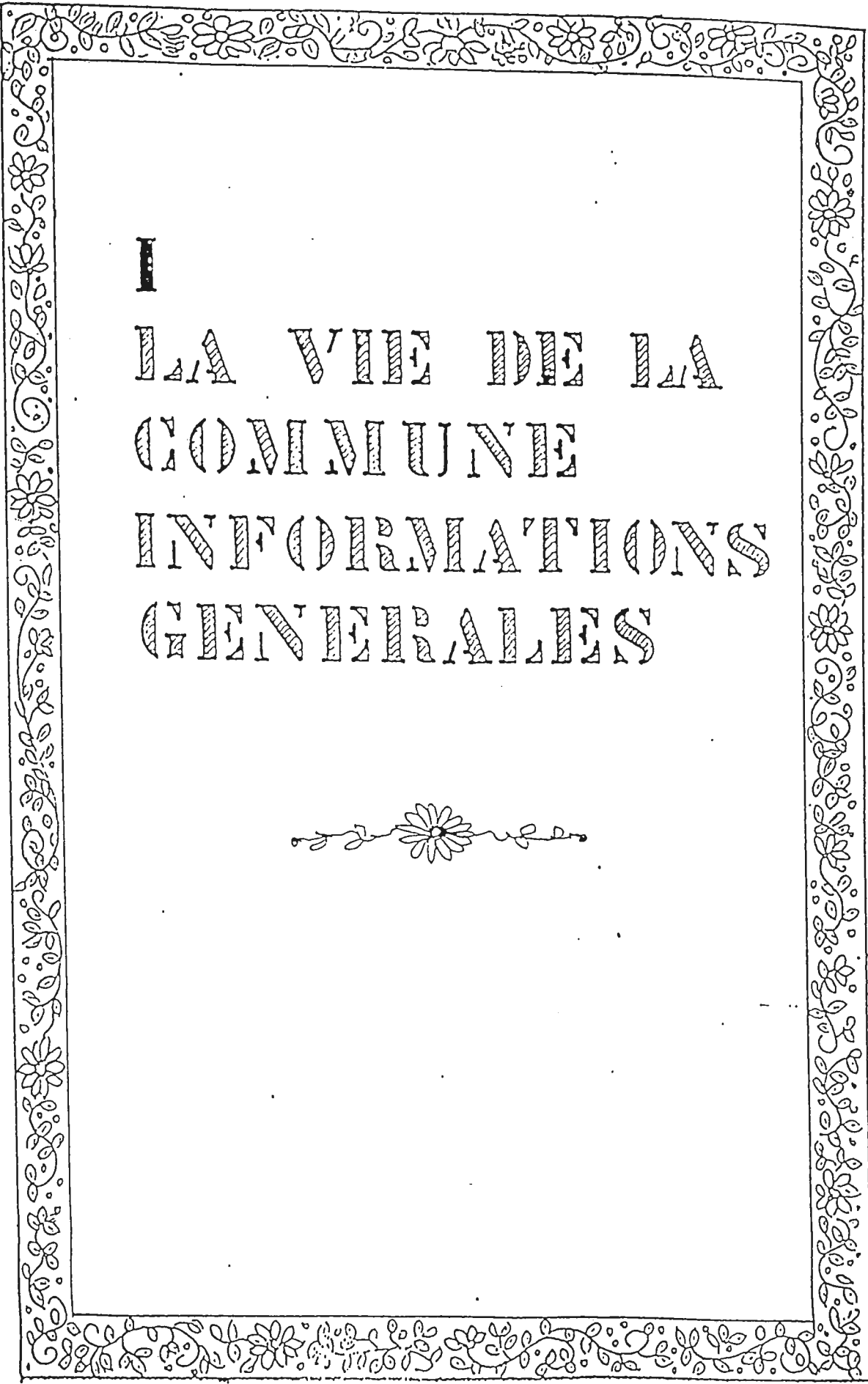
MAIRIE





SOMMAIRE

I – LA VIE DE LA COMMUNE - INFORMATIONS GENERALES	Page
Dates à retenir	1
Le coin des Associations	2
Bref Infos	6
II – LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL	
Réunion du 18 décembre 1997	1
Réunion du 16 janvier 1998	5
Réunion du 6 février 1998	8
Réunion du 9 mars 1998	11
Réunion du 27 mars 1998	14
III – LE TRAVAIL DES COMMISSIONS	
Environnement	1
Concours des Maisons Fleuries	4
Sécurité	6
Information Communication	7
Budget Primitif Communal 1998	9
Budget Primitif Assainissement 1998	15
Budget Primitif CCAS 1998	17

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

I
LA VIE DE LA
COMMUNE
INFORMATIONS
GÉNÉRALES



QUELQUES DATES A RETENIR

- 25 avril** : Concert de l'Harmonie au Mille Club avec le concours de l'Harmonie de Jarcieu
- Fin avril** : Opération « Lavage de voitures » par A.J.C.
- 8 mai** : Commémoration de l'Armistice de 1945 avec la participation de la Chorale
- 16/17 mai** : Ball-Trap de l'ACCA
- 21/24 mai** : Vogue des Conscrits
- 7 juin** : Fête des Mères avec le concours de l'Association Familiale
- 13/14 juin** : Aubades
- 13 juin** : Fête du Sou des Ecoles
- 14 juin** : Rallye de l'Association Familiale Rurale
- 19 juin** : Grand Concert de la Chorale
- 20 juin** : Fête des Classes en 8
- 14 juillet** : Jeux de la Sévenne

CLUB DES ANCIENS

CHUZELLES

Le jeudi 12 mars, le club des Anciens de Chuzelles a convoqué ses adhérents pour son assemblée générale. Une soixantaine de personnes avaient répondu à l'invitation et se sont retrouvées dans leur salle habituelle de réunion.

Dans le discours de bienvenue de monsieur Carret, Président, celui-ci mit l'accent sur la bonne marche du club fort de ses 104 membres, malgré quatre décès enregistrés en 1997.

Le président remercia la Municipalité pour l'aide apportée au club, Municipalité représentée par messieurs Plantier et Roche ainsi que par madame Gardais. Il passa ensuite la parole à madame Palin, Vice-Présidente, pour le rapport moral. Monsieur Poladian, trésorier, présenta ensuite son rapport financier, les finances étant saines, les deux rapports sont adoptés par l'assistance.

Passant aux questions diverses, monsieur Carret propose plusieurs sorties et voyages dans l'année pour information des adhérents qui pourront y réfléchir et donner leur avis dans les mois qui viennent.

Deux dates importantes à retenir :

- Dimanche 25 octobre 1998 : Concours de Belote
- Dimanche 29 novembre 1998 : vente-exposition qui reste la principale ressource du Club.

On passa ensuite au paiement des cotisations et la séance fut levée à 16 heures accompagnée d'un vin d'honneur et de dégustation de bugnes.

Dans l'hommage consacré à Madame Nativel en page 15 du dernier bulletin municipal, un membre de phrase a été malencontreusement omis dans le dernier paragraphe. Nous tenons à rétablir la phrase complète, telle qu'elle aurait dû figurer dans l'article concerné.

« Rendons hommage à celle qui avait su faire preuve de courage dans des circonstances familiales difficiles, lors du décès de son époux, puis de son fils, et qui a activement joué son rôle d'animatrice dans la vie du village »

SOU DES ECOLES DE CHUZELLES

CARAMENTRAN 98

Samedi 21 mars 1998 8h15 : Le charmant petit village de CHUZELLES se réveille calmement. Les villageois vaquent à leurs occupations habituelles. Les enfants se préparent pour aller à l'école.

10h00. Devant l'école primaire, un groupe de personnages un peu bizarres se regroupe. Soudain, les enfants de la maternelle sortent déguisés, un énorme dragon commence à circuler le long de la place du village suivi par de petits chinois.

Aussitôt apparaissent des sorciers et des sorcières qui jettent des sorts aux passants alentour et enfin apparaît Sa Majesté

CARAMENTRAN suivi par des fées, des mistouflons, des fleurs, une citrouille et toute une faune bigarrée

Le diable en personne est venu faire un tour à CHUZELLES et il entraîne tous ses amis le long de la route en direction de St Hippolyte. Après un long périple dans la rue principale, le défilé se dirige vers le Mille-club pour brûler Sa Majesté CARAMENTRAN.

Les enfants sont tout heureux de célébrer par cette occasion la fin de l'hiver et l'arrivée du printemps.

Parents et amis se retrouvent autour d'une petite collation pour fêter cet événement

12h00 le tirage au sort de la tombola a permis d'offrir un V.T.T., un radio cassette laser, un barbecue, différents gros lots ainsi qu'un lot par série. Tous les numéros se terminant par 1 sont gagnant et vous pouvez les récupérer à l'école auprès de Carine PANEL du Sou des Ecoles.

Le SOU DES ECOLES remercie les parents, les enfants, les enseignants, la municipalité et les chuzellois pour leur participation active au bon déroulement de cette merveilleuse journée.

ASSOCIATION DES 1000 LOISIRS

L' « Association 1000 loisirs » est une association placée sous la loi 1901 dont l'objet est de contribuer à la mise en place d'activités éducatives et de détente pour les enfants de 4 à 14 ans au sein du centre de loisirs, et d'activités extra scolaires enfants ou adultes comme le Théâtre, Yoga, Dessin, etc...

L'association est composée d'un bureau de bénévoles et de salariés diplômés BAFA et BAFD pour l'encadrement.

Cet été au mois de Juillet le Centre de Loisirs ouvrira ses portes pour la 10^{ème} année.

Des activités variées, des sorties telles que le rafting, baignade, parc d'attraction ainsi que deux mini-camps seront organisés et proposés aux enfants selon leurs tranches d'âge.

Les enfants de 7 à 14 ans partiront en CAMARGUE pour pratiquer de l'équitation, baignade et visite de la région du 13 au 17 juillet 1998
-PLACE LIMITEE-

Pour les ados dans les ECRINS ayant pour but l'ascension du « DAUNE DES ECRINS » à plus de 4000 m avec au programme escalade, marche sur glace, nuit dans des refuges du 6 au 10 juillet 1998 - **PLACE LIMITEE-**

Les inscriptions se feront le VENDREDI 19 JUIN 1998 de 16 heures à 20 heures 30 avec présentation des mini-camps à 20h.

Les responsables du Centre vous remercient de votre soutien, et souhaitent vous retrouver nombreux cet été.

ECOLE DE MUSIQUE

SEYSSUEL/CHUZELLES

Après un trimestre de cours, le petit orchestre s'est produit lors du goûter de Noël, le 20 décembre 1997.

Toutefois, nous déplorons le manque de public pour encourager ces jeunes musiciens.

Nous avons fêté le carnaval en avance : le 6 février où tous les enfants ont participé en chantant ou en jouant.

Nous remercions les parents pour leurs contributions à cette soirée.

Le petit orchestre participera au carnaval de l'école primaire de Chuzelles.

Nous préparons déjà le week-end musical à Seyssuel, les 27-28-29 Mars, sur les thèmes :

- Vendredi 27 mars : Soirée harmonie avec participation du petit orchestre,
- Samedi 28 mars : Après-midi ateliers pour tous les enfants de 6 ans. Les professeurs de l'école de musique emmèneront les enfants à la découverte des différents styles de musique, les guideront dans la création d'exercices, et les aideront à mieux connaître les instruments.
Soirée Jazz
- Dimanche 29 mars : Après-midi «Chorale» avec la participation des classes de solfège.

L'année se terminera le 19 Juin à Seyssuel pour fêter la musique.

Nous vous souhaitons nombreux lors de ces manifestations.

- Le Bureau -

CHORALE

La chorale, toujours pleine de vie, reçoit le 18 avril à 18 h, tous les anciens choristes en après-midi et soirée, pour faire revivre tout un passé de bons souvenirs.

La chorale participera le 8 mai à la cérémonie du Souvenir au Monument aux Morts.

La chorale fête ses 20 ans le 19 juin à 20h30 à l'église, et invite toute la population à assister en soirée à son concert anniversaire.

Et si le cœur vous en dit, chaque jeudi, de 20h30 à 22h, nous vous invitons à venir répéter avec nous.

LE CHANT DES TONDEUSES

Le Printemps est là, les engins de la motoculture de plaisance vont se remettre à vrombir provoquant l'exaspération de certains. Il est du devoir de la Municipalité de vous rappeler que le bruit est une nuisance réglementée.

Dans le département de l'Isère, un arrêté préfectoral limite l'usage des engins à moteur thermique dans les zones d'habitation.

De 8 h à 12 h et de 14 h à 19h30 les jours ouvrables

De 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h le samedi

De 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés

Nous vous recommandons de ne pas commettre des abus et d'être tolérants pour vos voisins

S'il n'y avait plus de tondeuses cela signifierait qu'il n'y aurait plus de pelouses donc que nous serions une ville. Est-ce votre souhait ?

Habiter à la campagne est un plaisir, mais il y a quelques contraintes.

Ne serait-il pas plus simple pour tous les habitants d'un même quartier de s'entendre et d'adapter des règles consensuelles pour tous les travaux entraînant une gêne pour le voisinage ?

*Vous recherchez pour une manifestation une salle à proximité immédiate, au plan départemental ou national ?
Consultez le Guide National des Salles Municipales sur MINITEL*



3615 Code CALLIOPE

PISCINE DE VILLETTE DE VIENNE

Fermeture en Mai - Pour la réouverture : ☎ 04/74/57/96/45
(répondeur)

ASSOCIATION DES JEUNES DE CHUZELLES

Informe les chuzelloises et chuzellois que le lavage des voitures reprendra en Avril sur la place de la Mairie. La date exacte sera précisée par petites affiches.

HORAIRES MAIRIE

Le secrétariat est ouvert :

Le mardi et le jeudi de 8h.30 à 11h.30

Le mercredi de 10h.00 à 11h.30

Le vendredi de 16h.00 à 19h.00

CONTAINERS

La Commune de Chuzelles remercie toutes les personnes ayant répondu au questionnaire concernant le besoin de containers et demande tous ceux qui ne l'ont pas encore fait de nous indiquer leurs besoins (ou non besoins).

LE CLOCHER

Un court circuit a endommagé l'installation électrique réglant la sonnerie des heures. Il ne reste plus que l'angélus. Dès que les réparations auront pu être effectuées, nous pourrons entendre à nouveau les cloches sonner les heures et les demi-heures.

OBJETS TROUVES

(à demander en Mairie)

- 3 paires de lunette et 4 étuis,
- 3 trousseaux de clés,
- 1 antivol vélo,
- 1 paire de chaussures de taille 35.

PERMANENCE DES ELUS

Mardi de 8H30 à 11H30

Mme Michèle GARDAIS

ou

Melle Marie-Thérèse CARRET

Mercredi de 10H00 à 11H30

Mr Gilbert ROCHE

Jeudi de 8H30 à 11H30

Mr Joseph PLANTIER

Vendredi de 16H00 à 19H00

Mr Gilles BOURGUIGNON

et

Mr Michel PRAS

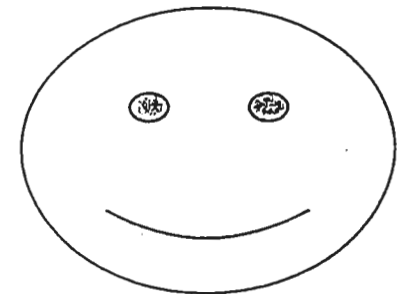


**VOUS GARDEZ DES ENFANTS ?
VOUS CHERCHEZ UNE ASSISTANTE MATERNELLE AGREEE ?**

- Gestion de l'offre et la demande
- Aide aux questions administratives et financières
- Regroupements réguliers
- Médiation entre parents et assistantes maternelles
- Professionnalisation des assistantes maternelles

**LE RELAIS ASSISTANTES
MATERNELLES DU
SIVOM PEUT VOUS AIDER**

LA COORDINATRICE EST A VOTRE DISPOSITION AU SIEGE DU SIVOM : 04.74.57.10.44



**SAVEZ-VOUS QUE ?
TOUT PRES DE CHEZ VOUS**

Le plus moderne musée d'Archéologie de la région attend votre visite :

- *soyez curieux,*
- *prenez la porte,*
- *et partez pour un voyage hors du temps !*

Visites libres avec un casque qui vous guidera et vous expliquera l'histoire romaine en suivant chacun de vos pas.

Visites animées avec de jeunes guides qui sauront vous écouter et répondre à vos questions.

Expositions temporaires tout au long de l'année sur des sujets très variés.

Ateliers pour enfants en temps scolaire et temps libre.

Chaque mois à 19 h une conférence gratuite.

Une boutique souvenirs, carterie, librairie, bijoux, moulage à tous les prix.

La Brasserie « Le Musée » avec son balcon sur le Rhône vous reçoit pour prendre un verre, un plat ou un repas.

Ouvert tous les jours sauf le lundi de 9h30 à 18h30

Renseignements 04.74.53.74.00

Entrée : 30 F casque compris Demi-tarif : 15 F

Gratuit pour les moins de 12 ans et les chômeurs

Accès handicapés

DANS LA RUE

En sortant, en entretenant des relations de bon voisinage, en allant chez les commerçants, vous n'êtes pas seul.

La solidarité est un élément de sécurité

Contre le vol prenez des précautions

- Tenez votre sac en bandouillère du côté du mur.
- Ne déposez jamais votre sac à main sur un comptoir ou dans un caddie.
- Même si vous ne vous séparez jamais de votre sac, gardez vos papiers personnels sur vous, c'est plus sûr.
- Vous devez encaisser votre pension, retirer de l'argent sur un compte bancaire : faites vous accompagner, c'est plus agréable et plus prudent.
- Le plus souvent possible, payez par chèque. N'emportez avec vous que les chèques dont vous avez besoin en prenant soin d'en relever les numéros.
- Ne compter jamais de billets dans la rue ou dans le bus.
- Si vous êtes suivi, entrez chez un commerçant ou un voisin.

VOTRE SECURITE C'EST AUSSI LA SECURITE ROUTIERE

- 30 % des piétons tués dans la circulation sont des personnes âgées de plus de 65 ans,
- Respectez les feux et passages piétons.
- Même au feu vert, soyez attentif à votre droite et à votre gauche.
- Une fois engagé, n'hésitez pas mais ne vous précipitez pas. Le cas échéant, attirez l'attention en levant les bras ou la canne.
- N'hésitez jamais à demander l'assistance d'un passant pour traverser.
- A la nuit tombée redoublez d'attention.

COMPAGNIE DE
VIENNE

SECURITE

GENDARMERIE

AYEZ LE REFLEXE

☒ 17

POLICE

24H / 24H

AU DOMICILE

NE TENTEZ PAS LES VOLEURS

ARGENT Le moyen le plus sûr de ne pas être volé est de ne pas tenter les voleurs ! ne gardez pas d'importantes sommes d'argent chez vous, elles sont bien mieux à la banque.

Vous possédez des objets de valeur à votre domicile ? Ne les placez pas dans la pièce où vous recevez des visiteurs !

LES CLES Ne cachez pas vos clés sous votre paillason ! les endroits trop connus : pots de fleurs, paillason ... sont les premiers visités.

Jamais de nom et d'adresse sur le trousseau, sauf celui de la gendarmerie où il pourra être récupéré.

En cas de perte ou de vol , faites changer les serrures. confier un double à votre famille,

Pendant vos sorties, gardez les clés sur vous .

LE COURRIER Des boîtes aux lettres trop pleines trahissent des habitations vides ! Evitez les signes extérieurs prouvant votre absence mais, si vous partez plusieurs jours, fermez les issues de votre domicile : portes et volets.

S'EQUIPER C'EST SE PROTEGER

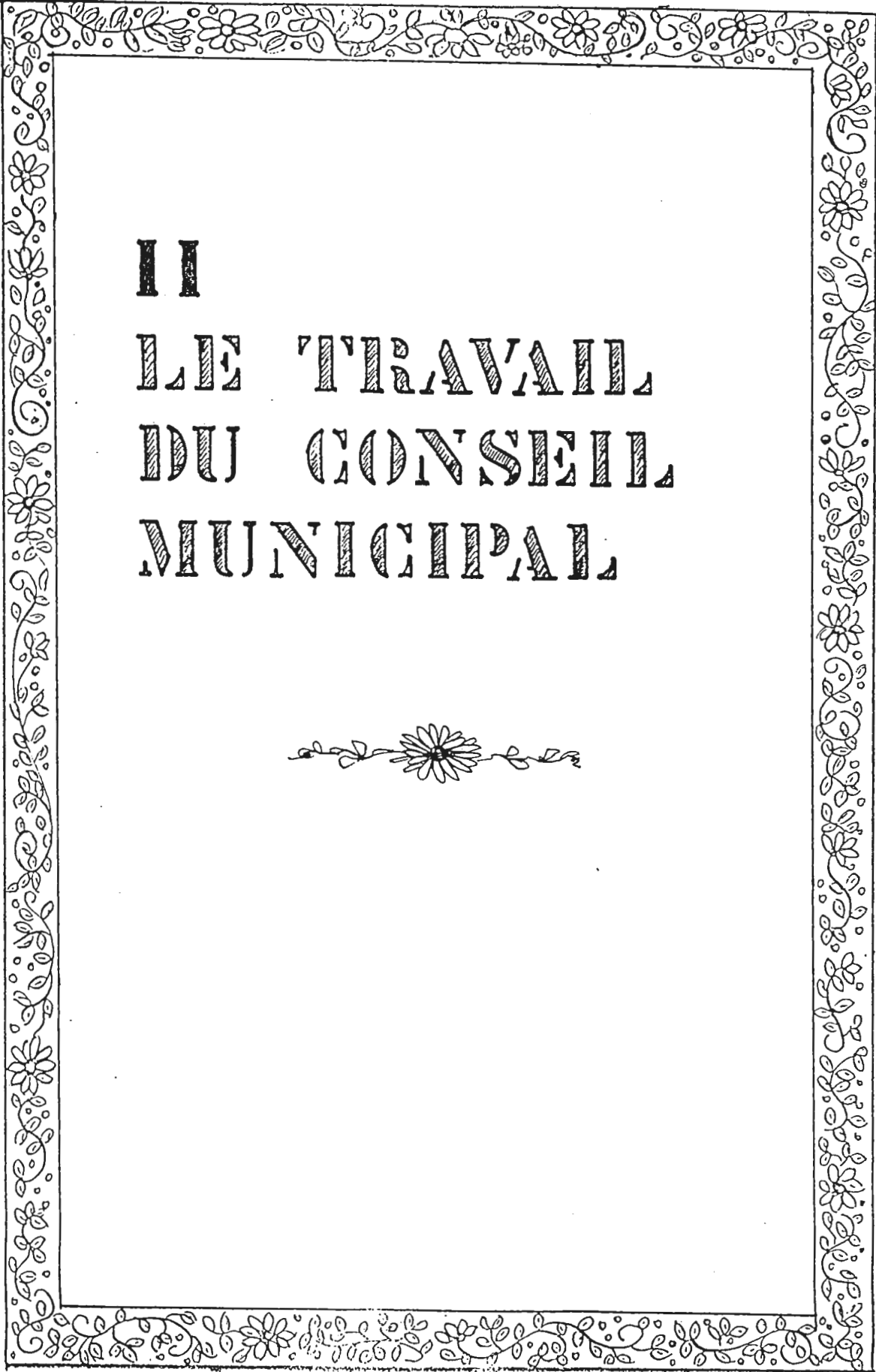
- Installez un système de fermeture efficace

- Protégez les fenêtres et ouvertures (volets, barreaux... etc)

Faites poser un viseur optique et un entrebâilleur

IDENTIFIEZ VOS VISITEURS

- Avant d'ouvrir votre porte, ouvrez l'œil : identifiez vos visiteurs à l'aide d'un œilleton ou d'un entrebâilleur.
- Pour vos travaux (ramonage, élagage...) faites appel à des professionnels reconnus, méfiez-vous des offres de service trop alléchantes !
- N'hésitez jamais à appeler la brigade de gendarmerie la plus proche. Les gendarmes sont à votre disposition pour vous écouter et vous aider.
- Ne dites jamais que vous êtes seul(e) dans la maison.
- En cas de bruit suspect, éclairez plusieurs pièces.
- **Attention** aux individus utilisant les qualités d'agents EDF-GDF, du service des eaux, de police ou tout autre service public pour pénétrer chez vous et dérober objets, valeurs et liquidités. Nous vous rappelons que les vrais agents sont munis d'une carte professionnelle officielle, demandez la. Dans le doute, faites les attendre à l'extérieur et appelez au numéro indiqué sur votre facture EDF-GDF SERVICES ou tout autre document officiel pour les autres services publics.
- Ne recevez aucun démarcheur. S'il insiste, dites lui d'attendre... que votre conjoint ou votre fils arrive. Dites que vous l'appelez au téléphone.

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

II
LE TRAVAIL
DU CONSEIL
MUNICIPAL



L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le dix huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 1997

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, LUCAS, NAVARRO, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ.
MMES AURIC E., CARRET, GARDAIS M, PRAS R., SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSES : R.FLAMAND donne pouvoir à JM.LUCAS
Y.MARLIER donne pouvoir à JN REGAL
M.RAULIN donne pouvoir à JM.LUCAS
M.PRAS donne pouvoir à J.PLANTIER

SECRETAIRE : Madame Edith AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance.

BATIMENT "FRANCE TELECOM" : Rapporteur J.PLANTIER
Afin de poursuivre les travaux d'aménagement de ce local (2ème tranche), il y a lieu de demander une inscription au Conseil Général pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de réparation des bâtiments communaux non productifs de revenus.
Les devis sont actuellement d'un montant de 110 000 F.
Après délibération, les membres du Conseil Municipal émettent à l'unanimité un avis favorable pour cette demande de subvention.

REGLEMENT LOCATION GRANDE SALLE DU MILLE CLUB : Rapporteur G.ROCHE et P.ALLARD
Le règlement d'utilisation de cette salle méritait d'être revu. Après diverses études et propositions de la part de la Commission "Associations", le projet définitif est présenté et sera applicable à compter du 01/01/1998.
Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION le nouveau règlement.

VISITE DE SECURITE DES JEUX DE COUR (Ecole maternelle)
Suite à la parution de nouveaux textes imposant un contrôle de sécurité des jeux de cour, une visite a eu lieu en présence du Président des Parents d'Elèves et de Monsieur le Maire. Rien de particulier n'a été signalé.
Un compte-rendu doit être transmis prochainement. Il sera porté à la connaissance des personnes concernées.

REUNION MILLE LOISIRS : Rapporteur G.ROCHE
Une réunion s'est tenue à l'invitation de la Commission "Associations" dans le but d'étudier, en concertation, les conditions de poursuite des activités du Centre Aéré. Etaient présents les membres de la Commission "Associations", Monsieur le Maire et les responsables de Mille Loisirs.
Les points majeurs qui ont été évoqués tournent autour du service de restauration d'une part et de la difficulté rencontrée par l'association à trouver un interlocuteur au niveau municipal d'autre part.

Les problèmes de restauration sont évidemment liés à l'utilisation du local du restaurant scolaire : la municipalité en a besoin pendant les vacances scolaires pour nettoyage, entretien courant et réparation. Pendant ces mêmes vacances, le centre aéré, quand il fonctionne à la journée, a aussi besoin du même local. A noter que le centre aéré et la municipalité sont soumis aux mêmes normes d'hygiène et de sécurité. Toutes les autres solutions de restauration ont été étudiées (cuisine centrale de Vienne, traiteur, etc...). Elles ne donnent pas satisfaction.

En ce qui concerne les interlocuteurs, le Centre Aéré doit s'adresser en Mairie. La personne qui recevra le message le transmettra à qui de droit.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal émettent le souhait que soit proposé aux responsables du Centre Aéré, un contact avec les responsables des communes voisines afin d'étudier la possibilité de trouver un local de restauration pour les périodes où le restaurant scolaire n'est pas disponible à Chuzelles. Cette solution pourrait être envisagé dans la mesure où un certain nombre d'enfants des communes voisines fréquentent le centre.

Un courrier ainsi que le planning de mise à disposition du restaurant scolaire sera transmis aux responsables de Mille Loisirs

COMPTE RENDU DIVERS SYNDICATS

Centre de Secours : Rapporteur MT.CARRET

Une réunion de présentation des données financières du projet de budget du Centre de Secours pour 1998 s'est tenue le 2 décembre dernier.

Les statistiques concernant les interventions en 1997 montrent qu'elles sont équivalentes à celles des années précédentes mais d'une durée plus longue.

Un bâtiment "vestiaires/douches" a été construit en 1997, l'aménagement du deuxième étage est prévu pour 1998.

Tenue vestimentaire des pompiers :

- afin de faire face aux différentes interventions, de nouveaux ensembles (veste/pantalon) plus isolants ont été acquis.
- les tenues de couleur bleue sombre n'étant pas toujours visibles la nuit lors d'opérations de secours, seront désormais dotées de bandes blanches réfléchissantes.

Le plan de départementalisation sera mis en place dès 1998.

Intervention Centre de Secours novembre 1997

5 interventions - 12 heures - 18 personnes engagées.

Réunion Chambre d'Agriculture/Lycéens d'AGROTEC/Agriculteurs :

Rapporteur G.BOURGUIGNON

A l'initiative de la Chambre d'Agriculture de Vienne, une réunion s'est tenue en Mairie avec des élèves du Lycée Agrotec et leur professeur, des agriculteurs chuzellois, le technicien de rivière du Syndicat des 4 Vallées et un représentant de la Municipalité.

Cette réunion avait pour but de mettre en contact les différents participants afin d'aborder l'étude de ruissellement des terrains en forte pente (l'Abereau).

Les lycéens d'AGROTEC ont procédé à un repérage précis et ont formulé des propositions pour compléter l'étude déjà réalisée par le Syndicat des 4 Vallées.

Certains agriculteurs sont décidés à faire des essais pour résoudre le problème de bandes enherbées avec indemnisation sur la bse de jachère longue durée défini par la Politique Agricole Commune.

RHONE PLURIEL : Rapporteur G.BOURGUIGNON

La commission "Voies de Communication Transports" a reçu 3 représentants de FRANCE TELECOM pour une présentation de la politique de cet opérateur concernant les points suivants :

- France Télécom, les "mobiles" et les autres réseaux
- Les nouvelles technologies au service des Collectivités
- Les téléactivités au service des Entreprises, de l'Enseignement et de la Formation, des Citoyens et de la Santé
- Internet : principe et démonstration.

DIVERS :

Demandes de subvention émanant de diverses associations externes à la commune : réponse leur sera faite qu'il n'est pas possible de les satisfaire, les ressources de la commune ne le permettant pas.

Demande de subvention Comité de Probation : réponse favorable.

Association des Paralysés de France organise le samedi 14 mars 1998 l'Odyssée 1998. Il s'agit d'un circuit-relais effectué avec des sportifs de plusieurs disciplines ceci pour démontrer que handicapés et valides bougent dans le Nord Isère et afin de récolter des fonds pour trouver les ressources nécessaires à l'action dans divers domaines.

Courrier de S.BAZIN liquidateur de Sévenne Bio Plongée et bilan de liquidation : Cette association est désormais dissoute, le solde du compte et le matériel ont été donnés à l'association Bio Explorer.

PATRIMOINE : Rapporteur G.ROCHE

Madame Marcelle REVELLIN-FALCOZ née LEYZIN a bien voulu remettre à la municipalité un livre souvenir consacré à l'oeuvre picturale de son époux Fernand REVELLIN. Le Conseil Municipal la remercie de son geste qui contribue à l'enrichissement du patrimoine local. Cet ouvrage sera remis, avec l'accord de Madame REVELLIN-FALCOZ à la Bibliothèque Municipale.

L'exposition "Cartes Postales de Chuzelles 1900-1970" n'a pu être vue par tous ceux qui l'auraient désiré. Il est proposé de la reprendre lors de la cérémonie des Voeux de la Municipalité. Il a été suggéré aussi de la laisser quelques temps dans la petite salle du Préfa où elle sera accessible aux membres des associations utilisant cette salle et au moment des heures d'ouverture de la Bibliothèque..

Archéologie : Les travaux de retalutage de la RD36 en bordure du Belvédère nécessitent une opération de fouille archéologique en raison de la présence possible de tombes "mérovingiennes". Un devis sera transmis dès que possible par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Forum des Associations : Rapporteur G.ROCHE

Une réunion de bilan a eu lieu avec les associations ayant participé au forum. Le bénéfice a été partagé entre les 2 écoles. La manifestation a été jugée suffisamment positive pour qu'un prochain forum soit envisagé dans 3 ans.

TELEPHONE GARDERIE : Rapporteur MT.CARRET

Le local où est assurée la garderie ne dispose pas de téléphone. Afin de pouvoir joindre les parents en cas de problème ou afin que les parents puissent joindre la personne qui assure la garderie, il est nécessaire de lui fournir un téléphone. Après discussion, et afin de ne pas avoir en charge une ligne supplémentaire, le choix s'est porté sur un téléphone sans fil. Ce nouvel appareil remplacerait celui du groupe scolaire quelque peu défectueux.

Les membres du Conseil Municipal émettent à l'unanimité un avis favorable pour l'achat d'un téléphone sans-fil auprès de FRANCE TELECOM.

TATOO : Rapporteur MT CARRET

Suite à la proposition d'équiper les employés municipaux et le garde-champêtre d'un TATOO. Les membres du Conseil Municipal ont débattu sur l'achat d'un TATOO ou d'un portable. Monsieur le Maire rappelle qu'il est important que l'appareil choisi soit un téléphone afin qu'en période de déneigement, les employés puissent communiquer facilement. Une étude sur le coût est en cours.

MATERIEL INFORMATIQUE : Rapporteur MT.CARRET

En raison de l'installation de la M14, le matériel informatique actuel arrive à saturation et ne donne pas toute satisfaction pour procéder aux opérations de liaisons nécessaires entre la Trésorerie et la Mairie. Il y a donc lieu de procéder à son remplacement.

La société MAGNUS (actuelle détentrice des logiciels de comptabilité) a établi un devis pour cette opération. Il s'élève à

- micro + imprimante à 15330 F HT
- logiciels nécessaires à la comptabilité communale : 44740F HT
- Remise MAGNUS : 12 690 F HT
- Prestations + conversions : 21700 F HT

Coût total : 69080 F HT

Après délibération, les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

CREDITS D'INVESTISSEMENT : Rapporteur MT.CARRET

Afin de réajuster les opérations budgétaires, il y a lieu de solliciter des crédits d'investissement à hauteur de 25% des dépenses d'investissement 1997 pour les opérations ci-dessous :

- Acquisition matériel de Mairie pour 84000 F TTC compte n°2183
- Local Association pour 25100 F TTC - compte n°2313
- Plantations pour 4210 F TTC - compte n°2121
- Voirie pour 5800 F TTC - compte n°2315

Après délibération, les membres du Conseil Municipal émettent à l'unanimité un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

J. PLANTIER



L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le seize janvier, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS M, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ. MMES CARRET, GARDAIS PRAS R., RAULIN, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSEE : Mme AURIC donne procuration à M. ROCHE

SECRETAIRE : Mle M.T. CARRET

Monsieur le Maire ouvre la séance.

NUMERISATION DU PLAN CADASTRAL : Rap. G. BOURGUIGNON
CONVENTION entre l'Etat représenté par le Préfet du département de l'Isère pour le compte des Finances et de l'Industrie, la Direction Générale des Impôts dépendant du Ministère de l'Economie d'une part et de la DDE - DDAF - l'ASSOCIATION DES MAIRES et ADJOINTS - du CONSEIL GENERAL DE L'ISERE - EDF/GDF - FRANCE TELECOM - SDEI - COMPAGNIE DES EAUX etc et 169 communes représentées par leurs maires respectifs.

La présente convention a pour objet de définir : d'une part, les prestations réciproques fournies par la DGI, les partenaires associés dans le cadre de la constitution et de la mise à jour de la couche cadastrale de la banque territoriale de données, d'autre part, les conditions d'usage et de diffusion des données. La D.G.I. s'engage à fournir une copie des fichiers magnétiques concernant les communes signataires : "fichier des propriétaires, fichier des propriétés non bâties ou fichier des parcelles, fichier des propriétés bâties ou fichier des locaux, répertoire informatisé des voies et lieux-dits.

SIVOM : modification des statuts : rap. G. BOURGUIGNON
Le S.D.A.U. (schéma Directeur) approuvé le 7 mars 1977 était rédigé jusqu'à présent par les services de l'Etat. Il va être mis en révision et sera, maintenant sous la responsabilité des élus.

En application du Code de l'Urbanisme, il appartient aux communes de créer un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) pour procéder à cette révision. Aussi, le S.I.V.O.M. des 2 cantons de VIENNE dont la commune est adhérente, souhaite se doter de la compétence "SCHEMA DIRECTEUR". Pour cela il convient que le syndicat reçoive de ses membres délégation et notification de cet élargissement de compétence : 2 conditions préalables prescrites par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Une discussion s'engage parmi les élus : "A quoi la commune s'engage-t-elle ? - Quelles seront les conséquences ? - Quel sera le coût ? - Comment s'effectuera la gestion ? Les communes auront-elles leur mot à dire ? - Craintes et réserves sont émises.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité : donne son accord pour la modification des statuts du SIVOM sous réserve que dans le cadre du SIVOM, une commission soit établie avec un représentant de chaque commune. Pour notre commune Monsieur Gilles BOURGUIGNON qui est déjà délégué au SDAU pour le canton de VIENNE-NORD représentera CHUZELLES.

INVENTAIRE COMMUNAL 1998 : rap. G. ROCHE

C'est au cours du 1er trimestre 98 qu'aura lieu l'inventaire communal. Quatrième opération de ce genre. Cette enquête consistera à : dresser pour chaque commune, l'inventaire des principaux équipements, commerces et services destinés aux particuliers, - mesurer l'attraction exercée par les communes dotées de certains de ces équipements, - compléter la documentation existant sur le cadre de vie et la capacité d'accueil de chaque commune.

L'inventaire communal est une enquête statistique placée sous l'égide du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Une commission ou un groupe de travail pourrait être créé.

FOUILLES : rap. G. ROCHE

Lecture et explications d'un devis établi pour un montant total TTC de 20222.21 F et comportant plusieurs phases. Les frais de mise à disposition de matériel ne sont pas chiffrés.

Voir si accord de subvention par le Conseil Général.

COMPTE-RENDU DES SYNDICATS :

SYVROM : rap. G. NAVARRO

La valorisation du biogaz produit à la décharge de St ALBAN par la production de l'énergie électrique et de l'énergie thermique constitue la première phase de projet global déjà présenté aux élus du SYVROM et du SYSTEPUR et qui consistait en 2 études parallèles : valorisation du biogaz pour SYVROM et valorisation des boues pour SYSTEPUR. Montant total des investissements 7 799 300 HT se décomposant en maîtrise d'oeuvre assurée par la ville de VIENNE pour 2 443 350 HT et en maîtrise d'oeuvre spécialisée pour 5 472 300 HT. Financement : Subvention de 30 % de 7 799 300 HT du Conseil Régional, subvention de 20 % de 500 000 HT (plafonné) du Conseil Général de l'Isère, possibilité d'une subvention de 50 000 HT du Conseil Général du Rhône. Montant total des investissements à la charge de SYSTEPUR : 5 390 955 F HT.

EMPLOIS-JEUNES : rap. J. PLANTIER

Une réunion ouverte à tous les Maires et Présidents des syndicats intercommunaux des cantons de VIENNE-NORD et VIENNE-SUD s'est tenue le JEUDI 8 janvier à la Sous-Préfecture de VIENNE pour participer à la lutte contre le chômage des jeunes. Il s'agit de contrats d'un an renouvelable 5 fois. Pérennisation au bout de 5 ans. Ces postes seraient occupés par des jeunes de 18 à 26 ans ou des personnes de plus de 26 ans n'ayant jamais travaillé depuis la fin de la scolarité. Le montant annuel de l'aide par poste de travail est égal à 92 000 F pour un temps plein (de 35 à 39 H.). En deçà de 35 H., l'aide est proratisée. Ce montant est revalorisé au 1er juillet de chaque année proportionnellement à l'évolution du SMIC. Prise en charge par l'Etat (80%), le Conseil Général (10%) et la collectivité ou l'association (10%).

CENTRE DE SECOURS : 4 interventions en décembre.

SMESSAV : rap. Mme GARDAIS

Le problème de la commune de OYTIER St OBLAS n'est toujours pas réglé. Une rencontre est programmée. Concernant les transports scolaires, certains problèmes sont résolus d'autres subsistent notamment à SEPTEME.

SICOGEC : Gendarmerie de CHASSE S/RHONE : rap. G. ROCHE

Calendrier des travaux confirmés. Inauguration le 9 septembre 1999. Suite à l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a émis un avis défavorable (zone inondable, sortie dangereuse, nuisances acoustiques) Monsieur le Maire de la commune d'implantation a établi un contre-rapport.

DIVERS :

Demande de subvention de la BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE : le montant accordé précédemment sera reconduit.

Demandes de subvention émanant de : "ARC EN CIEL", "M.F.R." "Assoc. Sclérose en plaques" : réponse sera faite que le budget communal ne permet pas de donner satisfaction.

CANTINE : Monsieur le Maire confirme que lors de la réunion qui s'est tenue le 5 décembre avec les parents d'élèves, il avait proposé 3 membres de la Municipalité pour le suivi de l'élaboration des menus. Le Conseil en a pris note et décide de ne pas élargir la consultation.

AN 2000 : Monsieur J.P. RODRIGUEZ demande à l'assemblée de se préparer pour l'AN 2000. Réfléchir à des idées et manifestations.

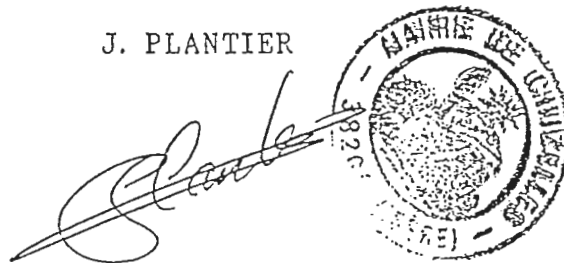
SECURITE : ZONE 70 :

Monsieur Michel PRAS intervient pour demander aux services de l'Etat (DDE) sous quelles conditions il serait possible d'établir une ZONE 70 sur la RD 123 au niveau des SERPAIZIERES. Cette mesure apparaît nécessaire, compte tenu des activités dans ce secteur et de la vitesse des véhicules.

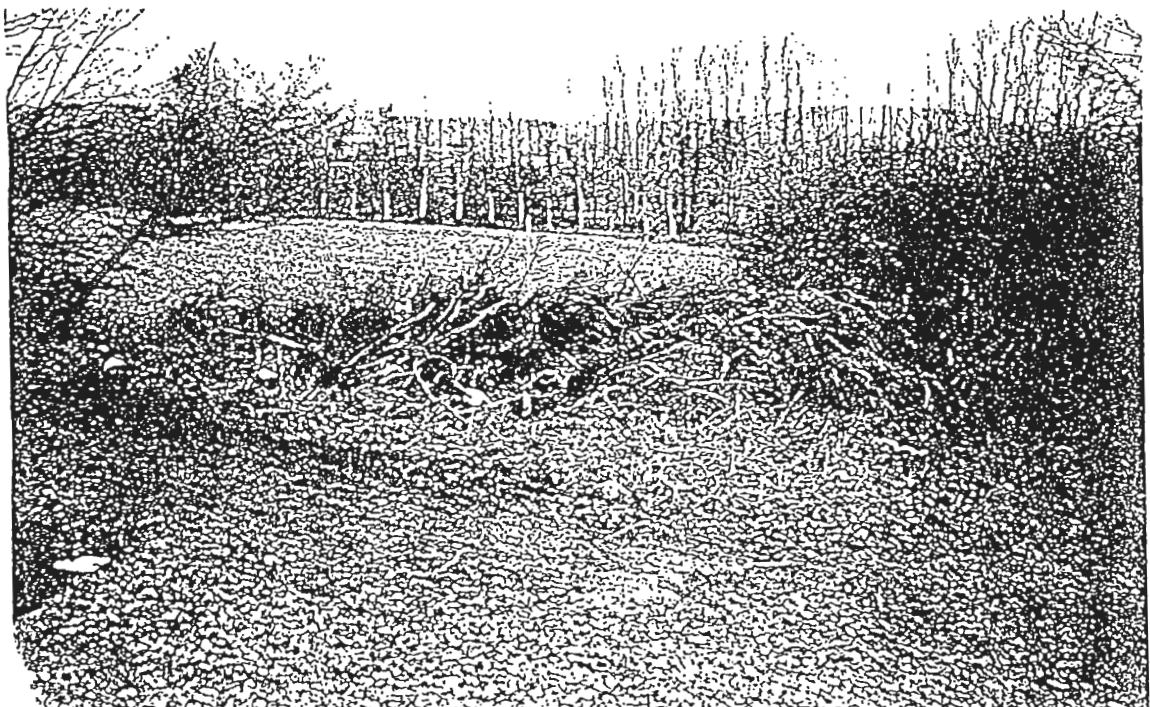
L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Le Maire

J. PLANTIER



Ce que l'on aimerait ne plus revoir :
dépôt sauvage de déchets verts
en bordure du chemin rural, le long du bois communal



L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-huit, le six février, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 février 1998

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS M, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ.
MMES AURIC E., CARRET, GARDAIS M, PRAS R., RAULIN M, SYLVAIN.

EXCUSES : Mme TERRIER donne procuration à M. ROCHE
M. FLAMAND donne procuration à M. LUCAS

SECRETAIRE : Madame Edith AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance.

VOIRIE : Monsieur le Maire rappelle l'accord verbal passé avec la commune de SIMANDRES concernant l'entretien de voiries limitrophes. Lecture est faite d'un projet de CONVENTION relatif aux travaux de signalisation, déneigement, fauchage, réfection, etc... sur la VC N° 4 (CR N°15) jusqu'à l'intersection avec le chemin de la FEITAT (CR N°14) à la charge de la commune de CHUZELLES et, sur le CR N°14 (chemin de la FEITAT) de l'intersection avec le CR N°15 jusqu'à la limite avec VILLETTE de VIENNE à la charge de la commune de SIMANDRES. Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de convention.

COMPTE-RENDU DIVERS SYNDICATS :

SYSTEPUR : rapporteur J. PLANTIER

B.P. 98 : répartition en investissement pour CHUZELLES : 70 172,77 F
TTC - répartition en frais d'exploitation : 39 767,13 F TTC. Pour mémoire, participation 97 : 36 103,75 F TTC. frais d'exploitation et en investissement : 72 076 F TTC.

S.E. 38 : rapporteur J. PLANTIER

A ce jour, le syndicat SE 38 compte 501 communes représentées par 1 délégué titulaire et un suppléant, le département (Conseil Général) est représenté par 3 délégués. Actuellement, la majorité pour ouvrir la séance est de 253 délégués présents. Dorénavant, afin de faciliter le fonctionnement, le quorum est abaissé à 120 délégués présents. Par délibération du 29/11/95, le comité syndical avait décidé la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage du recyclage des poteaux béton pour le compte des communes membres. Cette action avait fait l'objet d'une convention entre le département de l'Isère, EDF/GDF et l'entreprise CHABUEL.

A la suite de difficultés rencontrées, le SE 38 ne peut plus assurer la prise en charge de cette prestation. Il est donc proposé de mettre fin à cette action en 1998. Dorénavant, les maîtres d'ouvrage des opérations d'électrification rurale, devront inclure ce poste dans le devis des travaux.

INVENTAIRE COMMUNAL 98 : rapporteur G. ROCHE

L'inventaire communal est une enquête statistique ayant pour objectifs principaux de : mieux connaître le cadre de vie au niveau local en inventoriant les commerces, services et équipements fréquentés par les particuliers, mesurer la densité d'implantation de ceux-ci et la proximité d'accès aux services.

La réunion d'une commission communale groupant 5 à 6 membres sous la présidence de M. le maire est indispensable. Des élus se sont proposés pour cette mission. La commission composée de Mesdames R. PRAS, A. SYLVAIN, Messieurs J.M. LUCAS, G. ROCHE, J.P. RODRIGUEZ consultera, en cas de besoin, toute personne susceptible d'apporter son aide.

CHAMBRE DES METIERS DU RHONE : demande de subvention pour 2 élèves chuzellois soit 1 140 F. Subvention accordée.

RHONE P.L.U.R.I.E.L. : rapporteur G. BOURGUIGNON
Rhône PLURIEL (*Projet Local d'Union Rhône Isère Et Loire*) représente 175 000 habitants sur 77 communes à l'intersection de 3 départements : l'Isère, la Loire et le Rhône. Rhône PLURIEL sert à mettre en cohérence les initiatives de terrain portées par les 6 bassins de vie le composant. Ces objectifs entre autres : créer des solidarités pour développer et aménager le territoire, réduire les concurrences coûteuses, créer une synergie sur des projets locaux d'intérêt général. Désormais, il n'y aura plus de contrat de pays ni de contrat de villes. Pour bénéficier de financements régionaux, la ou les actions envisagées doivent correspondre à un projet collectif de développement. Des études sont en cours. La participation communale à ce syndicat est de 2 F. par habitant pour 1998.

COMMISSION VOIRIE-BATIMENTS :

Monsieur LUCAS donne lecture des travaux à définir pour cette année sur la voirie communale et les bâtiments communaux. Ces travaux seront effectués par ordre de priorité.

Question de Mme Renée PRAS : "qui entretient l'Eglise"? C'est la commune.

Monsieur PRAS informe que le rapport rédigé suite au contrôle des jeux de cour, bac à sable etc fait par AIF est satisfaisant.

SIVOM : Relais "Assistants maternelles"

Madame RAULIN fait part à l'assemblée des fonctions de Mme BORIE au sein des 5 relais actuels. Le relais informe les assistantes maternelles de leurs droits et de leurs devoirs, peut les aider dans l'exercice de leur profession, sert de médiateur tout en favorisant le bien-être des enfants et aide les parents à la recherche d'un mode d'accueil dans leur fonction d'employeur.

CONTRAT DE RIVIERE : rapporteur G. ROCHE

Protection de la zone naturelle des Serpaizières et création d'une aire de pique-nique le long de la SEVENNE.

L'opération consisterait en : aménagement d'un parking sommaire en concassé, débroussaillage, aménagement d'une prairie rustique, mobilier, signalétique.

Le coût prévisionnel serait de 100 000 F suivant un plan de financement possible mais variable de : Etat : 10 000 F, Conseil Général : 40 000 F, Région : 20 000 F et commune : 30 000 F.

Il y a lieu de prendre une décision pour la mise en place de cette aire de pique-nique et, après délibération, le conseil municipal donne son accord par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE.

SIVOM : visite de la centrale de LOIRE S/RHONE jeudi 26/2/98 à 14H30. Inscrition obligatoire avant le 18/2/98.

ASSOCIATIONS DES PARALYSES DE FRANCE : ODYSSEE 98

Départ de SEYSSUEL. Le passage à CHUZELLES se fera le 14/3/98 à 9H15

BIBLIOTHEQUE : Assemblée générale en mairie le 23 février à 20H30.

SECURITE : rapporteur G. BOURGUIGNON

Suite au courrier adressé à Monsieur le Sous-Préfet de VIENNE attirant son attention sur les dangers de la traversée des PINS, il est précisé qu'une réunion aura lieu en Préfecture du Rhône en présence des représentants de l'Etat, des administrations concernées, de Monsieur EUDELIN, de Monsieur MONCHARMONT, Conseiller Général du Rhône, des maires des communes de COMMUNAY et de CHUZELLES.

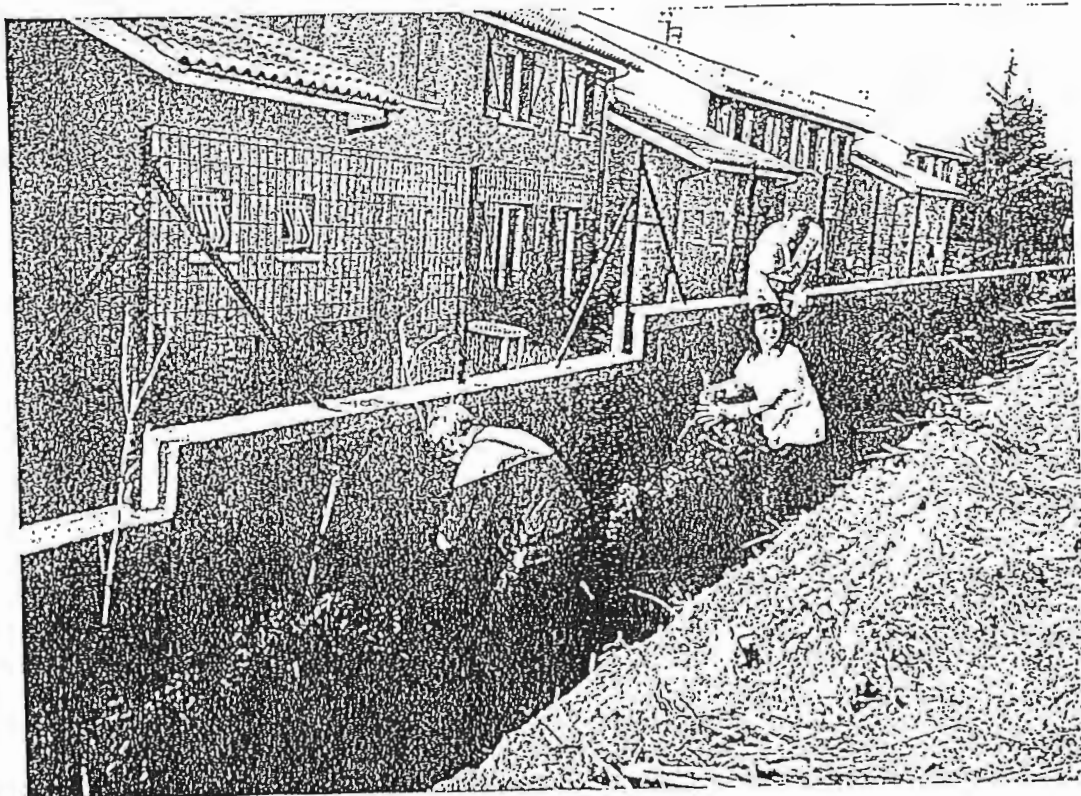
L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Le maire

J. PLANTIER




Journées de l'Environnement
Printemps 1998
Plantation d'une haie au Belvédère



L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 1998

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS M, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ, Mmes AURIC, CARRET, GARDAIS, RAULIN, SYLVAIN, TERRIER

EXCUSES : P.ALLARD donne pouvoir à J.PLANTIER
R. PRAS donne pouvoir à J. PLANTIER

SECRETARE : Mme AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance.

SYNDICAT DES 4 VALLEES : Rapporteur C.TERRIER

Le terrain de M. MONTAGNER situé près de l'ancienne station de pompage de Chuzelles est en cours d'acquisition. Des démarches sont effectuées pour que ce terrain soit exploité à titre de saulaie plutôt que de peupleraie.

VEGETALISATION DE LA ZAC : Rapporteur C.TERRIER

Suite à une réunion avec le propriétaire de la ZAC et M. NOUVEL du lycée AGROTECH, il a été décidé de procéder à un début de végétalisation dans le secteur où l'impact est le plus important.

Celle-ci sera effectuée par 38 élèves du lycée AGROTECH fin mars.

SISLS : Rapporteur JN. REGAL

La participation de la commune à ce syndicat subit une augmentation de 8,25 % essentiellement due aux travaux qui vont être entrepris et qui nécessitent un emprunt. Ces travaux sont nécessaires dans les secteurs ne répondant plus aux normes de sécurité.

Pour cette raison, la piscine sera fermée au mois de mai.

En 1997, il y a eu 72 821 entrées dont 421 entrées au sauna.

Le mois d'août compte à lui seul 13 000 entrées.

SYSTEMPUR – SYVROM : Rapporteur R.FLAMAND

Présentation des projets de valorisation du biogaz à la Station d'Épuration.

Le biogaz constitue un potentiel énergétique qu'il est dommage de ne pas valoriser. C'est pour cette raison et dans une optique d'exemplarité de la conduite de l'exploitation de la décharge, qu'une valorisation du biogaz du site de St Alban les Vignes est aujourd'hui envisagée.

Trois solutions sont à l'étude :

- production d'électricité durant les 5 mois d'hiver : la valorisation serait de 11% de rendement sur la totalité de l'année. S'il y a utilisation du biogaz pour sécher les boues, le rendement serait de 29%.
- production d'électricité toute l'année : la valorisation, soit en usage direct soit en revente, serait de 27% de rendement. S'il y a valorisation avec séchage des boues, le rendement serait de 45%.
- production d'électricité durant les 5 mois d'hiver EDF pour l'alimentation de la station et revente de l'excédent de biogaz à une entreprise : le rendement serait de 61% et s'il y a séchage des boues, il serait de 79%. Cette solution semble être la plus intéressante bien qu'il y ait un risque industriel possible.

Epandage des boues de la Station d'Épuration :

Les agriculteurs sont entièrement motivés pour l'épandage cependant ils deviennent réticents quand les campagnes publicitaires exposent les risques de l'épandage sur certains produits alimentaires.

SMESSAV : Rapporteur M.GARDAIS

La participation totale de Chuzelles à ce syndicat s'élève à 198 945 F.

Ce syndicat a jusqu'à présent pris en charge le transport des élèves des collèges jusqu'à la piscine de St Romain en Gal mais souhaiterait que le Département participe puisque la pratique du sport fait partie intégrante de l'enseignement.

SIRCAT : Rapporteur M. RAULIN

La participation communale à ce syndicat est de 1900F.

Le projet de construction de la terrasse au Foyer Perret Gayet a été accepté par l'AFIPAEIM. Le coût des travaux s'élève à 145 000 F TTC.

Travaux M.A.S de Seyssuel : la réhabilitation est prévue depuis longtemps, des études ont eu lieu mais n'ont pas abouti. La DDASS est réticente, compte tenu du coût en matière de personnel.

AMENAGEMENT SECURITE DANS LA TRAVERSEE DES PINS : Rapp. J. PLANTIER

Suite aux très nombreux accidents survenus dans la traversée des Pins, à la pétition des habitants, plusieurs réunions ont eu lieu en présence de divers services de l'Etat au cours desquelles la DDE du Rhône a proposé un projet d'aménagement comportant des îlots en durs notamment à l'entrée de la zone agglomérée côté sud.

Le montant de ces travaux s'élève à 500 000 F. Le financement est le suivant :

- 250 000 F à la charge de l'Etat
- 125 000 F à la charge de la commune de Communay
- 125 000 F à la charge de la commune de Chuzelles

Il est donc nécessaire de demander une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour aménagement sécurité.

Après délibération, les membres présents approuvent à l'unanimité cette demande.

AMENAGEMENT SECURITE RD 36 : Rapporteur J. PLANTIER

Il serait souhaitable de coordonner la réfection du tapis routier entre St Maurice et la route du Verdier avec la mise en place d'une chicane au niveau des Bourrelières afin de ralentir la vitesse des automobilistes.

La réfection du tapis routier est à la charge de l'Etat. L'aménagement de sécurité reste à la charge de la commune, soit 120 000 F.

Après réflexion sur le projet présenté, l'assemblée décide à l'unanimité de demander une inscription au Conseil Général pour l'obtention d'une subvention.

ELECTRIFICATION RURALE COUP PAR COUP : Rapporteur G.BOURGUIGNON

Pour les mêmes raisons de coordination, il serait souhaitable de procéder à un enfouissement de la ligne Basse Tension avec reprise de branchement entre le Poste St Maurice et l'extrémité de ligne vers le Belvédère.

Cet enfouissement permettra également le renforcement du quartier des Bourrelières.

Coût de l'opération : 160 000 F.

Une demande de subvention est adressée au Conseil Général.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

EXTENSION ET AMENAGEMENT MAIRIE : Rapporteur J. PLANTIER

Dans le cadre de l'aménagement du territoire et en particulier de l'équipement et de l'aménagement du milieu rural, en raison de l'exiguïté des locaux actuels qui rendent le travail du secrétariat et des élus difficile, il apparaît nécessaire de procéder à des travaux d'extension et aux travaux d'aménagement liés à ceux-ci. Afin d'aider à la réalisation financière de cette opération il convient de faire une demande d'inscription auprès du Conseil Général pour l'obtention d'une subvention.

Les membres présents approuvent par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION cet aménagement.

ODYSSEE 1998 : Rapporteur J. PLANTIER

La manifestation organisée par l'Association des Paralysés de France aura lieu le 14 mars 1998. Le passage dans notre commune est fixé à 9H15.

Une participation financière de chacun sera possible grâce à une urne installée sur la place de la Mairie.

DEMANDES DE SUBVENTION : Rapporteur C.TERRIER

Restaurant du Cœur : Malgré tout l'intérêt porté à cette association, les ressources de la commune ne permettent pas le versement d'une subvention.

MIJIR : La somme demandée est disproportionnée par rapport aux ressources de la commune. Réponse défavorable.

MFR ST ANDRE-LE-GAZ : Réponse défavorable

DIVERS :

Pour deux courriers émanant d'organismes divers et concernant des enquêtes, la commune n'est pas concernée.

La ligue contre le cancer : Le produit de la collecte du verre dans notre commune s'élève à 208 F. pour le 2^e semestre 1997.

Journée de l'Environnement 1998 : Le Ministère de l'Environnement organise comme tous les ans les traditionnelles « Journées de l'Environnement » du 2 au 7 juin. Le 5 juin étant « Journée Mondiale de l'Environnement ». A noter que les journées « nettoyage de printemps » sont fixées aux 28 et 29 mars 1998. La commission « Environnement » fixera déroulement et projets pour ces journées qui pourraient se trouver localement décalées.

Bulletin Municipal : les articles pour le prochain bulletin doivent parvenir en Mairie avant le 15 mars 1998.

SIVOM : Ce syndicat se fait l'intermédiaire du Fonds Arménien de France pour une campagne de solidarité pour la reconstruction de la zone ravagée par le séisme du 7 décembre 1988 en Arménie. Une cassette est à la disposition de tous en Mairie. Les disponibilités de la commune ne permettent pas de répondre favorablement.

BUREAU DE VOTE ELECTIONS REGIONALES 15 MARS 1998 :

Le bureau de vote sera ouvert de 08H00 à 19H00.

BUREAU 1

- . 08H00-12H00 : C.TERRIER, G. BOUGUIGNON, R.FLAMAND
- . 12H00-15H30 : E.AURIC, JN.REGAL, Y.MARLIER
- . 15H30-19H00 : M.RAULIN, M.PRAS, G.ROCHE

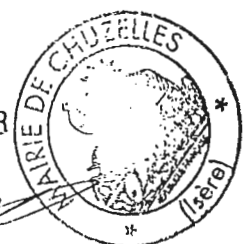
BUREAU 2

- . 08H00-12H00 : A.SYLVAIN, J. PLANTIER, JP.RODRIGUEZ
- . 12H00-15H30 : MT.CARRET, P.ALLARD, G.NAVARRO
- . 15H30-19H00 : JM.LUCAS, R.PRAS, M.GARDAIS

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Maire

J. PLANTIER



L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire:

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 1998

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, PRAS M, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ, Mmes , CARRET, GARDAIS, R. PRAS, RAULIN, SYLVAIN, TERRIER

EXCUSEE : E. AURIC donne pouvoir à J.PLANTIER

SECRETARE : M.T. CARRET

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Concours de boules des élus : Monsieur le Maire informe les élus que la commune des ROCHES de CONDRIEU assure, cette année l'organisation du concours qui aura lieu le samedi 16 mai 1998. Le droit d'inscription est de 50 francs par personne. S'inscrire avant le 30 avril.

Centre de secours : mois de janvier 1998 : 5 interventions, 27,75 H. -15 personnes engagées. – Mois de février 1998 : 2 interventions, 6,75 H. , 6 personnes engagées.

Indemnités au trésorier : rapporteur : M.T. CARRET

Il est rappelé à l'assemblée que pour avoir les conseils du trésorier, il serait nécessaire de lui allouer l'indemnité de conseil au taux maximum.

Une discussion s'engage et, après explications données, le conseil municipal délibère par 8 voix contre et 10 voix pour l'indemnité au taux maximum.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 1998 : rapporteur M.T. CARRET

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Section investissement : 1 563 214 F

Section fonctionnement : 4 938 729 F

Après délibération, le budget est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 98 M49 :

Lecture est faite du budget primitif qui s'équilibre en section investissement en dépenses et recettes à : 877 989 F .

Section exploitation en dépenses et recettes à : 813 201 F.

Après délibération, le budget est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 98 C.C.A.S. :

Il s'équilibre en fonctionnement pour un montant en dépenses et recettes de 23 720 F.

Après délibération, le budget est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

LE BRUIT : classement des voies de transports terrestres :

La D.D.E de l'Isère adresse pour information, une proposition de classement des voies de transports terrestres relative à la Loi sur le bruit du 31/12/1992.

La RN 7 est classée catégorie 3 sur l'ensemble de la commune.

La RD/36 est classée catégorie 4 sur l'ensemble de la commune.

Afin d'explicitier l'ensemble des aspects du classement proposé et de repérer graphiquement les sections classées, une réunion aura lieu le 7 avril à 14 H. 30 à la Subdivision de l'Equipement de VIENNE. Un avis de la municipalité est sollicité pour cette proposition avant le 1^{er} juin 98. Sans réponse à cette date, il sera considéré que l'accord de la commune est donné sur cette proposition.

L'ASSOCIATION des MAIRES et ADJOINTS de l'ISERE organise, avec le Parquet Général près la Cour d'Appel de GRENOBLE, des réunions d'informations sur l'organisation judiciaire en France. Une réunion se tiendra à la salle polyvalente d'ESTRABLIN le lundi 27 avril 98 à 18 H. pour les communes du bassin de VIENNE. Madame BLANC-QUINTEL Magistrat honoraire en sera le principal intervenant. S'inscrire avant le 6 avril.

Délibération Carrefour ZAC des PINS :

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer pour effectuer les opérations de mandatement en dépense et recette pour la réalisation du carrefour de la ZAC des PINS dont le montant des travaux (750 000 F) était prévu au budget précédent.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

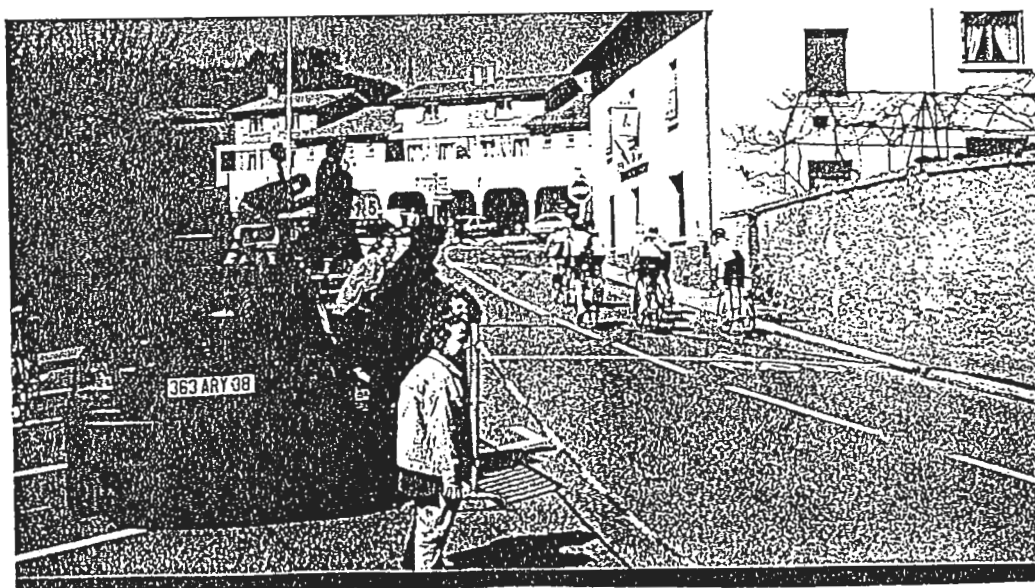
L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Le Maire

J. PLANTIER

A handwritten signature in cursive script, likely 'J. Plantier', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ESTRABLIN' at the top and '(Isère)' at the bottom, with a central emblem.

La Roue d'Or : courses cyclistes du 29 mars 1998





III
LE TRAVAIL
DES
COMMISSIONS



ENVIRONNEMENT

Conformément à l'Amendement DUPONT et à l'étude paysagère qui en découle, effectuée par COGEOR de Grenoble pour la ZAC des Pins, il était préconisé une végétalisation autour de celle-ci.

Une première étape de plantations a été exécutée avec la participation financière de Monsieur LUCIDI, Aménageur.

Comme ce travail nécessitait de la compétence, la Municipalité a sollicité le concours du Lycée Technique AGROTEC en contactant monsieur NOUVEL enseignant dans ce lycée.

Le travail a donc été projeté en deux demi-journées : les lundi 23 et 30 mars après- midi.

- 27 élèves de seconde générale et technologique
- 9 élèves de Bac Professionnel (Agro Equipement).

38 arbres ont été plantés parmi lesquels : érables, bouleaux, hêtres, frênes, merisiers, tilleuls, chênes pédonculés, etc...

38 arbrisseaux : noisetier, cornouiller, arbre à papillons, aubépine, lilas, seringa, fusain, etc...

La plupart de ces végétaux correspondent aux essences locales.

Cette première étape nous permettra de voir comment ces végétaux se comportent et nous espérons pouvoir continuer à travailler avec AGROTEC qui nous a apporté son précieux concours.

Nous remercions monsieur NOUVEL et les élèves ayant participé à ce travail qui n'était pas...très facile.



JOURNEES DE L'ENVIRONNEMENT

Les journées prévues par le Ministère se résumaient à Chuzelles en une matinée, Celle du 28 mars.

Succès en demi-teinte.

Moins de participants que l'an dernier. Moins d'équipe ont pu être mises en place et moins de secteur ont pu être nettoyés.

Moins de déchets, semble-t-il, en tout cas moins encombrants.

En revanche, un grand nombre de « topettes » et les reliefs des pique-niques issus d'un établissement de restauration rapide appartenant à une chaîne américaine.

Il y a aussi d'autres manières -qui ont été utilisées- de participer et de manifester son intérêt quand on est dans l'impossibilité d'être présent : en apportant sa contribution financière, en fournissant quelques végétaux, en offrant un petit « réconfort » aux jeunes... ; jeunes qui méritent une mention spéciale dans la mesure où les membres de l'AJC ont constitué la représentation la plus nombreuse au niveau des associations.

L'autre volet de l'opération 98 a permis la plantation d'une centaine de végétaux de haies apportés par quelques particuliers.

Rappelons que cette opération « Nettoyage de Printemps » ne s'adresse pas qu'aux seuls élus...

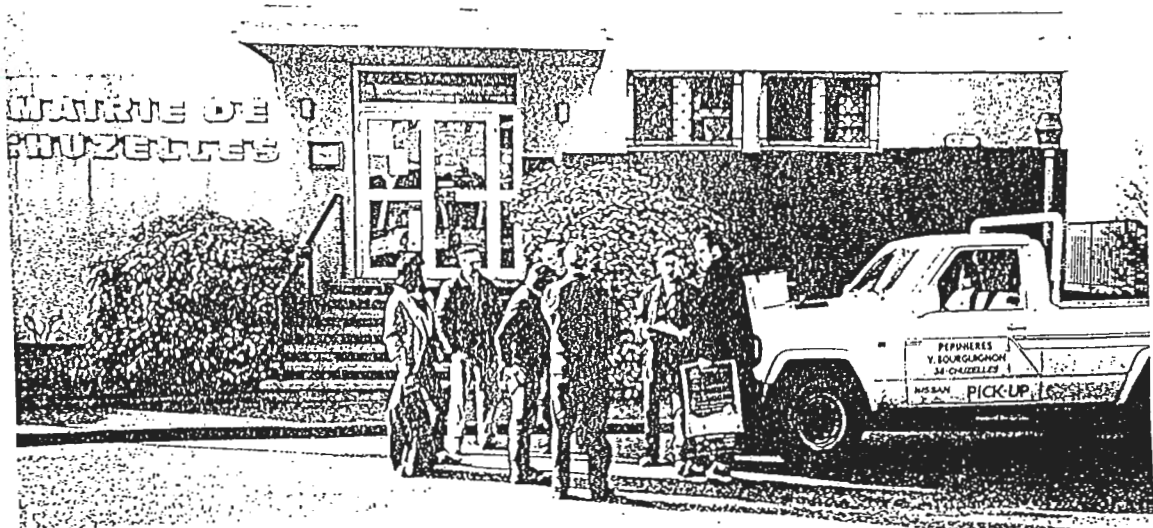
En résumé beaucoup de *bonne volonté*, peu de *bonnes volontés*.

L'ironie du sort a voulu que -à peine l'opération nettoyage terminée en centre village- le fort vent qui s'était levé fasse s'envoler depuis le chantier des Bourrelières, une ou deux plaques de polystyrène dont les débris sont venus jalonner l'itinéraire OPAC Boulangerie.

Rappel salutaire qu'en matière environnementale, on ne se trouve pas quitte en une action ponctuelle d'une demi-journée, que la protection de l'environnement est un engagement quotidien et permanent et que les journées officielles de Nettoyage de Printemps ont certes une forte valeur symbolique et un effet indéniable de sensibilisation, mais qu'elles traitent les effets plus que les causes et qu'il convient de traiter les maux en amont, plutôt qu'en aval.

Retenons dès maintenant les journées de l'an prochain. A ce propos, les conversations qui ont suivi ou accompagné

Les conversations qui ont suivi ou accompagné l'opération ont permis entre autres de se poser la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu l'an prochain de travailler en deux demi-journées, de telle sorte que celles et ceux qui n'étaient pas disponible le matin, puissent participer l'après midi.



DEVENONS TOUS ECO-CITOYENS

- On est éco-citoyen 365 jours par an.
- Chaque jour, l'éco-citoyen préserve l'environnement grâce à des gestes simples.
- L'éco-citoyen apprend à jeter moins et à jeter mieux.
- L'éco-citoyen cherche à produire le moins de déchets possible.
- L'éco-citoyen apprend à trier ses déchets et il apporte le verre usagé jusqu'au conteneur le plus proche prévu à cet effet. Il récupère les journaux, revues, papiers, bouteilles plastique et autres matériaux dans les conteneurs spéciaux.
- L'éco-citoyen ne se débarrasse jamais de ses déchets encombrants ou toxiques dans la nature, les terrains vagues ou sur les trottoirs.
- L'éco-citoyen « n'oublie pas » ses emballages derrière lui lorsqu'il se promène, pique-nique ou dans toute autre de ses occupations.
- L'éco-citoyen fabrique de l'engrais naturel en compostant les déchets organiques de son jardin
- L'éco-citoyen a recours, pour ses gravats, ses résidus de jardinage et ses déchets encombrants, à l'une des 900 déchetteries qui existent déjà en France.
- L'éco-citoyen se renseigne sur tous les moyens mis à sa disposition pour se débarrasser de ses déchets de la façon la moins dommageable pour l'environnement.
- L'éco-citoyen donne l'exemple et fait bénéficier les autres de ses connaissances en leur indiquant la meilleure manière de gérer et de valoriser les déchets.

**Ministère de l'Aménagement du Territoire et
de l'Environnement**

RESULTAT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 1997

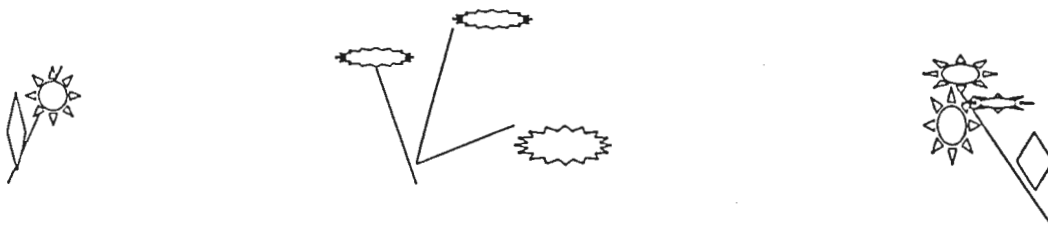
La tradition veut que la cérémonie des « Vœux du Maire » soit accompagnée de la présentation du palmarès des maisons fleuries.

Cette année encore, nos concurrents étaient pratiquement tous présents et se sont vus remettre coupes, plantes, bords d'achats ou médailles par la Commission Fleurissement de la Municipalité.

Il est normal de récompenser celles et ceux qui tout en fleurissant les abords de leur demeure, participent à rendre notre village plus coquet.

Conjointement à cette remise de prix, Monsieur BOURGUIGNON Vincent remettait aux concurrents un bon pour des rosiers .

Nous le remercions ici pour sa générosité et pour sa participation à ce concours. Concours ouvert à tous les Chuzellois. Il suffit de se faire inscrire en Mairie avant le 30 Juin.



MAISON AVEC JARDIN

MR PORTALES Max	: 45 Points - Moyenne : 15	- Rang 1
MME ARTHAUD Sylvie	: 42 Points - Moyenne : 14	- Rang 2
MR PESTY Bernard	: 25 Points - Moyenne : 8,33	- Rang 3
MR PERRIER BAVOUX S	: 21 Points - Moyenne : 7	- Rang 4

JARDIN VISIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE

MR PRAS Marcel	: 48 Points - Moyenne : 16	- Rang 1
MME VIGNON Christine	: 45 Points - Moyenne : 15	- Rang 2
MR LEYSIN Raymond	: 40,5 Points - Moyenne : 13,50	- Rang 3
MR GAYVALLET Daniel	: 40 Points - Moyenne : 13,33	- Rang 4
MR LEROUX Bernard	: 25 Points - Moyenne : 8,33	- Rang 5

JARDIN INTERIEUR

MME BELLON Jeannine	: 46 Points - Moyenne : 15,33	- Rang 1
MR AVELLANEDA Gérard	: 44,5 Points - Moyenne : 14,83	- Rang 2
MME TRAUTMANN M.L.	: 37 Points - Moyenne : 12,33	- Rang 3
MR REGAL Joseph	: 35 Points - Moyenne : 11,66	- Rang 4
MR REGAL Yves	: 35 Points - Moyenne : 11,66	- Rang 4
MR AURIC Patrick	: 33 Points - Moyenne : 11	- Rang 6
MR MOURIER Jean	: 31 Points - Moyenne : 10,33	- Rang 7

BALCON OU TERRASSE SANS JARDIN

MR VENDEVILLE Robert: 50,5 Points - Moyenne : 16,83 - Rang 1
MME REVEYRAND P. : 47 Points - Moyenne : 15,66 - Rang 2
MR BERTHOLAT Georges: 45,5 Points - Moyenne : 15,16 - Rang 3
MR MAS Marcel : 37 Points - Moyenne : 12,33 - Rang 4

BORDURE VOIE PUBLIQUE

MR NORMAND Pascal : 51 Points - Moyenne : 17 - Rang 1
MR FOREST Albert : 44 Points - Moyenne : 14,66 - Rang 2
MME SIMON Mireille : 36 Points - Moyenne : 12 - Rang 3
MR PALLUEL Gilles : 34 Points - Moyenne : 11,33 - Rang 4

TERRASSE AVEC JARDIN

MR CARRET Michel : 46 Points - Moyenne : 15,33 - Rang 1
MR MEYER Marc : 38,5 Points - Moyenne : 12,83 - Rang 2

FERME FLEURIE

MR PRAS Georges : 45 Points - Moyenne : 15 - Rang 1
MR CARRET Pierre : 40 Points - Moyenne : 13,33 - Rang 2
MR RICHARD Pierre : 39 Points - Moyenne : 13 - Rang 3
MR GAYVALLET Jean : 39 POINTS - MOYENNE 13 Rang 3

HORS CONCOURS

MR BOUCHER Pierre : 56,5 Points - Moyenne : 18,83 - Rang 1
MR PALIN Henri : 56 Points - Moyenne : 18,66 - Rang 2
MR ESCOFFIER Raymond: 52,5 Points - Moyenne : 17,50 - Rang 3
MR GARCIA Daniel : 51,5 Points - Moyenne : 17,16 - Rang 4
MR BRUN Antoine : 46 Points - Moyenne : 15,33 - Rang 5
MR FAURE Maurice : 43 Points - Moyenne : 14,33 - Rang 6
MR MEUNIER André : 43 Points - Moyenne : 14,33 - Rang 6

ENCOURAGEMENTS

FAMILLE ALIX-HULAS Les Martinières
FAMILLE ROTH à ST-Maurice



SECURITE

Comme vous avez pu le constater à la lecture des comptes rendus des conseils municipaux, la commune fait de gros efforts pour améliorer la sécurité routière dans la limite de ses possibilités

Les Pins :

Suite à de nombreux accidents dont 2 mortels et en s'appuyant sur faits et statistiques, la Municipalité a engagé une action auprès des différents services de l'Etat en collaboration avec la commune de Communay pour monter un projet concret concernant la traversée des Pins. Il sera dévoilé aux riverains lors d'une réunion de quartier dès que la DDE l'aura mis au point.

RD 36 :

Etude en cours pour l'implantation d'un demi-îlot en dur au niveau de l'entrée des Bourrelières (Bât. OPAC). Ce dispositif est destiné à ménager une légère courbe côté Opac. Il coupera ainsi la ligne droite avant le croisement RD36/RD123A et devrait contribuer au ralentissement des véhicules dans la traversée du village.

Ce dispositif fait partie d'un projet d'ensemble de St Maurice à Tourmente.

La sécurité, ce n'est pas que l'affaire des autres. C'est aussi la nôtre.

Quelques principes simples :

NE PAS EXPOSER LES AUTRES :

- Au moment où la commune s'équipe progressivement de trottoirs, il serait pour le moins dommage que le stationnement illicite de véhicules divers allant du VL au camion entrave le cheminement des piétons de toutes générations au point de les obliger à s'exposer en descendant sur la chaussée.

NE PAS LAISSER LES AUTRES S'EXPOSER ET APPRENDRE A NE PAS S'EXPOSER :

- Au moment où beaucoup se plaignent d'insécurité dans la traversée du village, il serait dommage de laisser des enfants en roller, en vélo, en mobylette s'exposer en traversant la chaussée sans regarder ni avertir. Il est de notre responsabilité de parents et d'adultes de leur apprendre à ne pas s'exposer.

INFORMATION COMMUNICATION

PANNEAUX D'AFFICHAGE

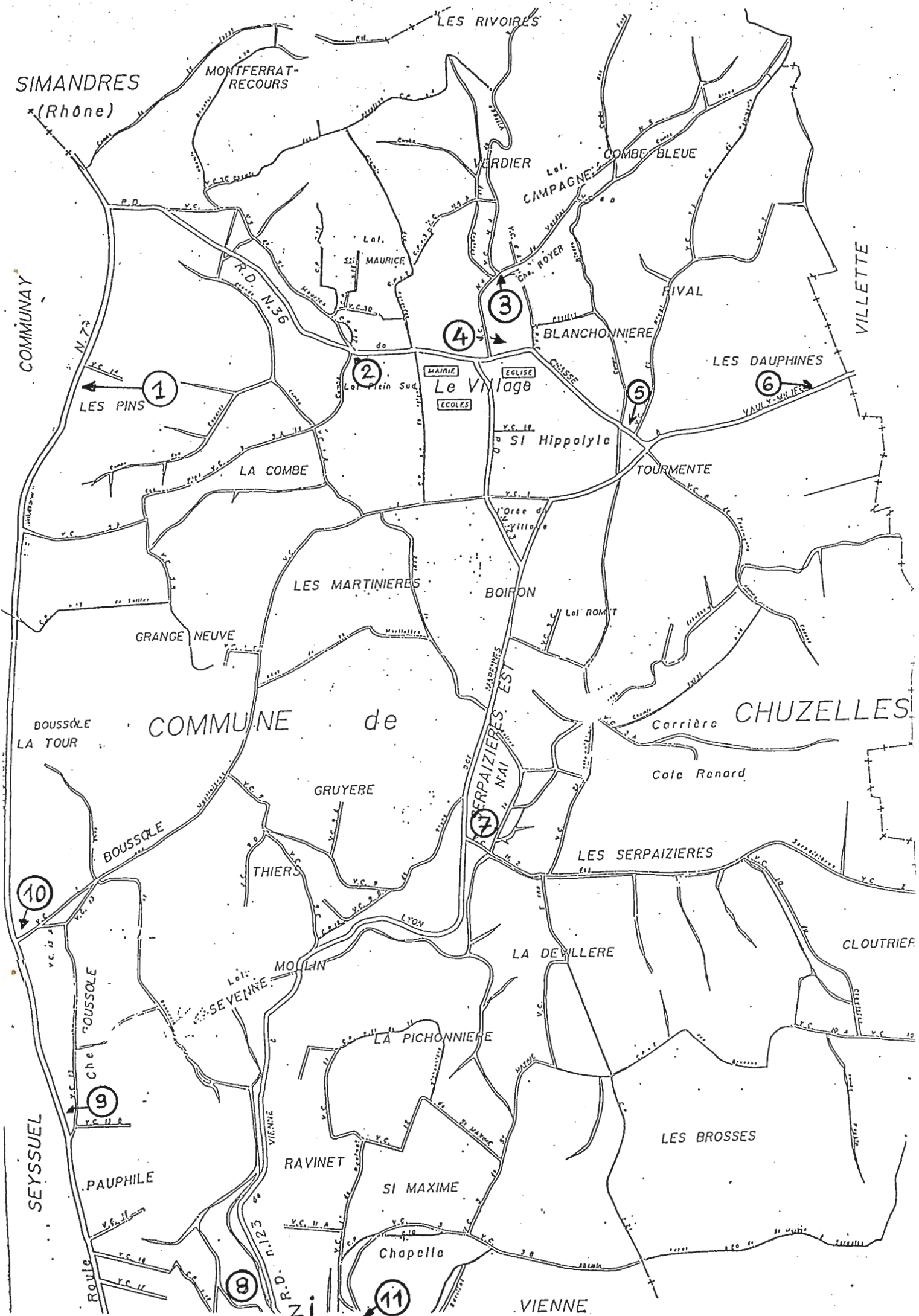
COMMUNE DE CHUZELLES

Tous les panneaux d'affichage sont maintenant mis en place sur la commune de Chuzelles, de façon à éviter les panneaux sauvages d'affichage. Un arrêté communal, vous a été communiqué dans le Bulletin Municipal de Septembre 97 n°43.

En espérant que vous ferez bon usage du plan et des emplacements des panneaux mis à la disposition des associations. Ces panneaux d'affichage recevront aussi les informations municipales.

Commission Communication

N°	Lieu-dit	Voie	Emplacement
1	Les Pins	N7	ZAC des Pins - arrêt bus
2	St Maurice	RD N36	La Combe
3	Verdier	VC N4	Croisement - chemin du Royer
4	Verdier	VC N4	Entrée du Mille Club
5	Rival	RD N36	Arrêt bus
6	Dauphines	RD N36	Direction Villette de Vienne
7	Serpaizières	RD N123	Croisement RD 123 Serpaize
8	Leveau	RD N123	ZI Leveau - Arrêt bus
9	Pauphile	N7	Chemin de Boussole
10	Boussole	N7	Carrefour Chuzelles/Seyssuel
11	St Maxime	VC	Chapelle



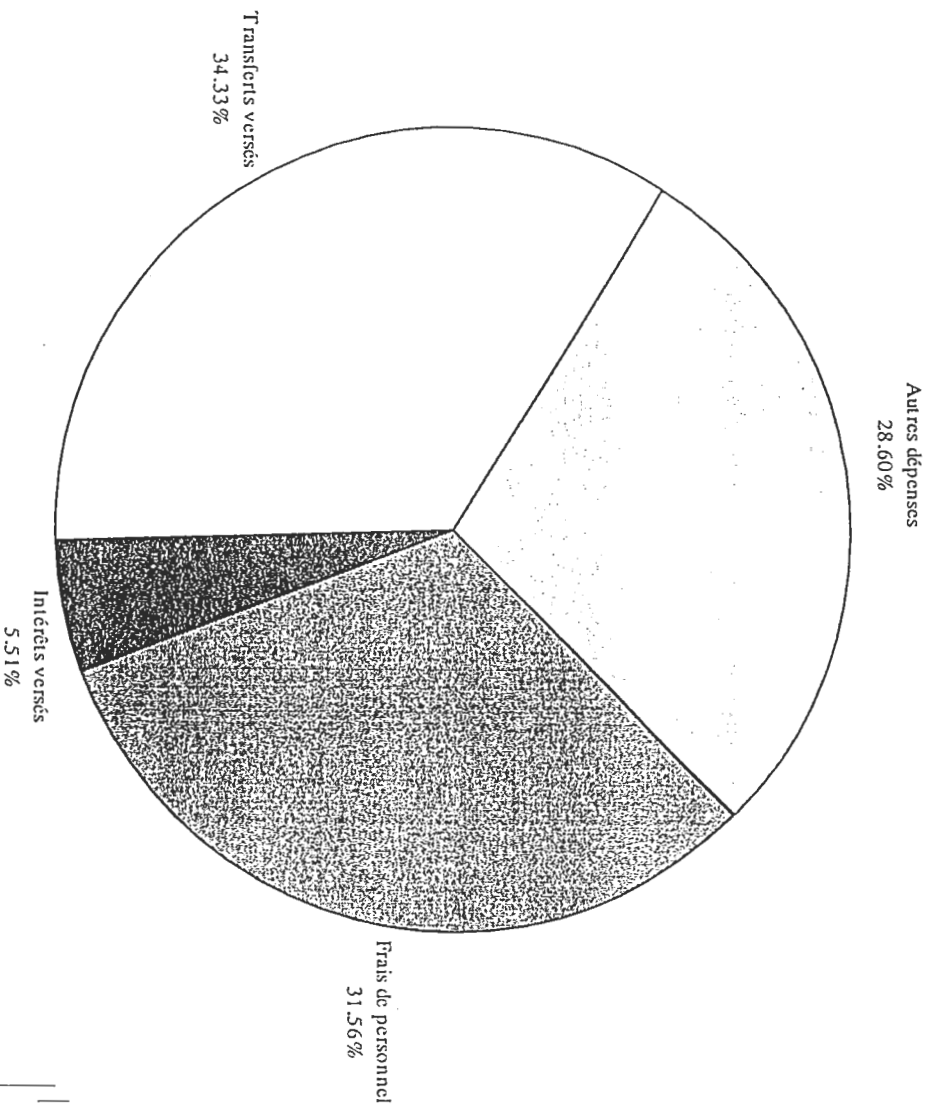
BUDGET PRIMITIF 1998 – BUDGET COMMUNAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Vue d'ensemble

Chapitres	Libellés	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
011	Charges à caractère général	1 017 835.00 F	984 215.00 F	984 215.00 F
012	Charges de personnel	1 370 150.00 F	1 528 100.00 F	1 528 100.00 F
65	Autres charges gestion courante	1 912 957.00 F	1 858 052.00 F	1 858 052.00 F
66	Charges financières	324 610.00 F	266 578.00 F	266 578.00 F
67	Charges exceptionnelles	625 506.00 F	0.00 F	0.00 F
022	Dépenses imprévues Fonct	2 800.00 F	1 284.00 F	1 284.00 F
023	Virement à la sect ^o d'investis.	339 285.00 F	300 500.00 F	300 500.00 F
	Dépenses de l'exercice	5 593 143.00 F	4 938 729.00 F	4 938 729.00 F
002	Déficit antérieur reporté (fonc)	0.00 F	0.00 F	0.00 F
	Dépenses reportées	0.00 F	0.00 F	0.00 F
	TOTAL Dépenses	5 593 143.00 F	4 938 729.00 F	4 938 729.00 F

Chapitres	Libellés	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
70	Vente de produits	158 600.00 F	196 777.00 F	196 777.00 F
73	Impôts et taxes	2 920 269.00 F	2 936 910.00 F	2 936 910.00 F
74	Dotations, subventions	1 847 688.00 F	1 726 172.00 F	1 726 172.00 F
75	Autres produits gestion courant	13 000.00 F	27 400.00 F	27 400.00 F
76	Produits financiers	80.00 F	70.00 F	70.00 F
013	Atténuation de charges	24 000.00 F	51 400.00 F	51 400.00 F
	Recettes de l'exercice	5 593 143.00 F	4 938 729.00 F	4 938 729.00 F
002	Excédent antérieur reporté Fonc	0.00 F	0.00 F	0.00 F
	Recettes reportées	0.00 F	0.00 F	0.00 F
	TOTAL Recettes	5 593 143.00 F	4 938 729.00 F	4 938 729.00 F

Edition des ratios sur le budgétisé
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

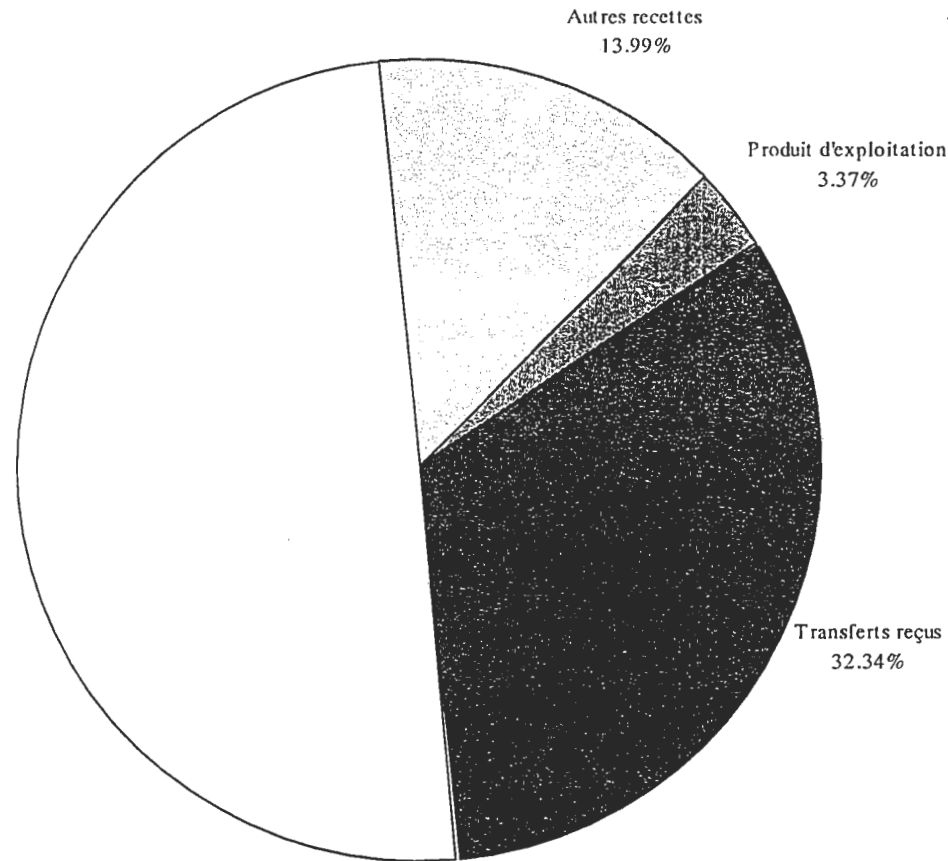


Montants	
Frais de personnel :	1 528
Intérêts versés :	266
Transferts versés :	1 662
Autres dépenses :	1 384
TOTAL :	4 841

Ratios par habitants (1684)	
Frais de personnel :	90
Intérêts versés :	15
Transferts versés :	98
Autres dépenses :	82

Edition des ratios sur le budgétisé

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Montants	
Produits d'exploitation :	196 777.00 F
Transferts reçus :	1 888 172.00 F
Recettes fiscales :	2 936 910.00 F
Autres recettes :	816 858.00 F
TOTAL :	5 838 717.00 F

Ratios par habitants (1684)	
Produits d'exploitation :	116.85 F
Transferts reçus :	1 121.24 F
Recettes fiscales :	1 744.01 F
Autres recettes :	485.07 F

SECTION D'INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble

Chapitres	Libellés	Reports	Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
	DÉPENSES	0.00 F	1 563 214.00 F	1 563 214.00 F
	Déficit antérieur reporté			
001	Déficit antérieur reporté (Inv)	0.00 F	0.00 F	0.00 F
	Total	0.00 F	0.00 F	0.00 F
	Equipement			
20	Immobilisations incorporelles	0.00 F	30 000.00 F	30 000.00 F
21	Immobilisations corporelles	0.00 F	133 300.00 F	133 300.00 F
23	Immobilisations en cours	0.00 F	845 226.00 F	845 226.00 F
	Opérations	0.00 F	0.00 F	0.00 F
	Total des opérations d'équipement	0.00 F	1 008 526.00 F	1 008 526.00 F
	Opérations financières			
16	Remboursement d'emprunts	0.00 F	554 688.00 F	554 688.00 F
	Total des opérations financières	0.00 F	554 688.00 F	554 688.00 F

SECTION D'INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble

Chapitres	Libellés	Reports	Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
	RECETTES	0.00 F	1 563 214.00 F	1 563 214.00 F
001	Excédent antérieur reporté Excédent antérieur reporté Inv	0.00 F	0.00 F	0.00 F
	Total	0.00 F	0.00 F	0.00 F
	Equipement			
13	Subventions d'investissement	0.00 F	422 700.00 F	422 700.00 F
16	Emprunts reçus	0.00 F	300 000.00 F	300 000.00 F
	Opérations	0.00 F	0.00 F	0.00 F
	Total des opérations d'équipement	0.00 F	722 700.00 F	722 700.00 F
	Opérations financières			
10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00 F	444 029.00 F	444 029.00 F
26	Participations et créances ratta	0.00 F	0.00 F	0.00 F
27	Autres immos financières	0.00 F	95 985.00 F	95 985.00 F
021	Virement de la section de fonct.	0.00 F	300 500.00 F	300 500.00 F
	Total des opérations financières	0.00 F	840 514.00 F	840 514.00 F

BUDGET PRIMITIF 1998 ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION Vue d'ensemble

	Dépenses	Pour mémoire budget précé dent	Propositions du Maire	Votes du Conseil Munic ipal
6...	60, 61, 62, 709	15 200.00 F	3 620.00 F	3 620.00 F
65	Autres charges gestion courante	178 281.00 F	183 000.00 F	183 000.00 F
66	Charges financières	338 759.00 F	184 892.00 F	184 892.00 F
67	Charges exceptionnelles	0.00 F	4 700.00 F	4 700.00 F
68	Dotations aux amortissements	78 000.00 F	110 900.00 F	110 900.00 F
	SOUS-TOTAL	610 240.00 F	487 112.00 F	487 112.00 F
006	Virement section investissement	0.00 F	326 089.00 F	326 089.00 F
	TOTAL DES DEPENSES	610 240.00 F	813 201.00 F	813 201.00 F
	Recettes	Pour mémoire budget précé dent	Propositions du Maire	Votes du Conseil Munic ipal
70	Produits de gestion courante	197 854.00 F	465 549.00 F	465 549.00 F
74	Subventions d'exploitation	412 384.00 F	21 563.00 F	21 563.00 F
77	Produits exceptionnels	0.00 F	326 089.00 F	326 089.00 F
	TOTAL DES RECETTES	610 238.00 F	813 201.00 F	813 201.00 F
002	Excédents antérieurs reportés	2.00 F	0.00 F	0.00 F
	TOTAL DE LA SECTION	610 240.00 F	813 201.00 F	813 201.00 F

SECTION D'INVESTISSEMENT

Vue d'ensemble

Dépenses

INTITULES		Dépenses			
		Pour mémoire budget précédent	Reports Reste à réaliser	Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
16	Emprunts et dettes assimilés	299 383.00 F	0.00 F	359 833.00 F	359 833.00 F
23	Immobilisations en cours	1 028 200.00 F	0.00 F	518 156.00 F	518 156.00 F
	Total	1 327 583.00 F	0.00 F	877 989.00 F	877 989.00 F

Recettes

INTITULES		Recettes			
		Pour mémoire budget précédent	Reports Reste à réaliser	Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
001	Excédent d'investis. report	365 951.00 F	0.00 F	0.00 F	0.00 F
13	Subventions d'investissement	413 632.00 F	0.00 F	141 000.00 F	141 000.00 F
16	Emprunts reçus	470 000.00 F	0.00 F	300 000.00 F	300 000.00 F
28	Amortissement des immos	78 000.00 F	0.00 F	110 900.00 F	110 900.00 F
005	Autofinancement complémentaire	0.00 F	0.00 F	326 089.00 F	326 089.00 F
	Total	1 327 583.00 F	0.00 F	877 989.00 F	877 989.00 F

BUDGET PRIMITIF 1998 CCAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Vue d'ensemble

Chapitres	Libellés	Pour mémoire budget précé dent	Propositions du Présiden t	Votes Commission admin istrative
011	Charges à caractère général	11 745.00 F	23 320.00 F	23 320.00 F
012	Charges de personnel	400.00 F	400.00 F	400.00 F
	Dépenses de l'exercice	12 145.00 F	23 720.00 F	23 720.00 F
002	Déficit antérieur reporté (fonc)	0.00 F	0.00 F	0.00 F
	Dépenses reportées	0.00 F	0.00 F	0.00 F
TOTAL	Dépenses	12 145.00 F	23 720.00 F	23 720.00 F

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Pour mémoire budget précé dent	Propositions du Présiden t	Votes Commission admin istrative
70	Vente de produits	11 840.00 F	12 720.00 F	12 720.00 F
74	Dotations, subventions	0.00 F	10 600.00 F	10 600.00 F
77	Produits exceptionnels	305.00 F	400.00 F	400.00 F
	Recettes de l'exercice	12 145.00 F	23 720.00 F	23 720.00 F
002	Excédent antérieur reporté Fonc	0.00 F	0.00 F	0.00 F
	Recettes reportées	0.00 F	0.00 F	0.00 F
TOTAL	Recettes	12 145.00 F	23 720.00 F	23 720.00 F



Bulletin tiré à 690 exemplaires et distribué dans chaque Foyer de CHUZELLES

N°45 – Dépôt Légal – Mars 1998